

# MÉMOIRE

## DE LA MRC DE MONTMAGNY

### Projets de parcs éoliens Forêt Domaniale et Saint-Paul-de-Montminy



Déposé au Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement (BAPE)



# À l'attention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

La MRC de Montmagny souhaite soumettre ses observations et réaffirmer son engagement envers un développement éolien responsable et concerté sur son territoire.

La MRC de Montmagny, forte de ses 14 municipalités locales et de sa longue tradition de concertation régionale, soumet le présent mémoire afin d'exprimer officiellement sa position favorable à l'égard des projets de parcs éoliens Forêt Domaniale et Saint-Paul-de-Montminy. Ces projets représentent des vecteurs structurants, non seulement pour la transition énergétique du Québec, mais également pour la consolidation socioéconomique et la vitalité territoriale de notre collectivité.

Notre organisation souhaite rappeler qu'en tant que gouvernement de proximité, notre responsabilité première est d'assurer un aménagement harmonieux et durable du territoire, en tenant compte des aspirations de nos citoyens et des opportunités économiques et environnementales qui se présentent.

Ce mémoire expose les motifs qui justifient l'appui résolu de la MRC à ces projets, dans un cadre de gouvernance concertée et de retombées équitables pour l'ensemble de nos communautés.

## **Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy**



# Deux projets avec des retombées économiques importantes



## Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

Le projet de parc éolien Saint-Paul-de-Montminy serait situé dans les municipalités de Saint-Paul-de-Montminy, de Notre-Dame-du-Rosaire et de Sainte-Apolline-de-Patton, majoritairement sur des terrains privés et dans une moindre mesure sur des terres du domaine de l'État en ce qui a trait à la ligne de transport du projet. L'initiateur du projet, la société en commandite Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy S.E.C. constituée du partenariat égalitaire entre l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. et deux entreprises privées, soit Kruger Énergie Saint-Paul Holding S.E.C. et Potentia Renewables Holding LP, prévoit ériger 28 éoliennes d'une hauteur d'environ 200 m et d'une puissance de 7 MW chacune, pour une puissance maximale de 196 MW.

Le coût de réalisation du projet est évalué à environ 550 M\$ et des retombées économiques de 198M\$ sont attendus selon les modèles économiques présentés. Le projet prévoit la création de 250 emplois pour la phase de construction et entre 3 et 5 emplois pour l'exploitation. La mise en service du parc éolien est prévue pour décembre 2027.



## Parc éolien de la Forêt Domaniale

Le projet de parc éolien de la Forêt Domaniale serait situé dans les municipalités de Cap-Saint-Ignace, de Montmagny, de Notre-Dame-du-Rosaire et de Sainte-Apolline-de-Patton, sur des terrains privés et sur des terres du domaine de l'État. L'initiateur du projet, la société en commandite Parc éolien de la Forêt Domaniale S.E.C., constituée du partenariat égalitaire entre EDF Renouvelables Canada inc. et l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c., prévoit ériger 30 éoliennes, d'une hauteur d'environ 200 m, d'une puissance de 6 ou 6,2 MW chacune, pour une puissance maximale de 180 MW.

Le coût de réalisation du projet est évalué à environ 607 M\$ et des retombées économiques de 198M\$ sont également attendus selon les modèles économiques présentés. Le projet prévoit la création de 250 emplois pour la phase de construction et jusqu'à 10 emplois pour l'exploitation. La mise en service du parc éolien est prévue pour la fin de l'année 2027.

**Ces 2 projets s'appuient sur des études d'impact rigoureuses, qui ont permis d'identifier les mesures d'atténuation pour préserver la biodiversité, les habitats fauniques, les usages en cours sur ces territoires et la qualité de vie des résidents.**

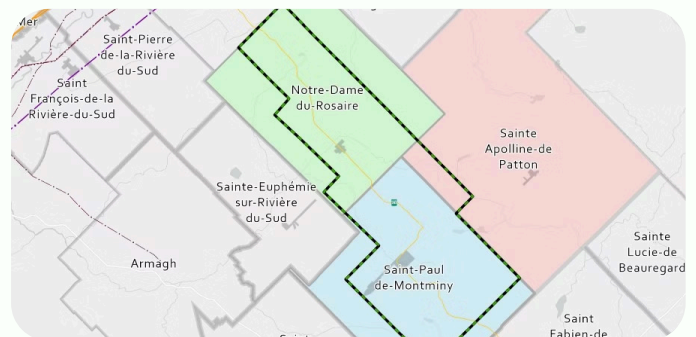
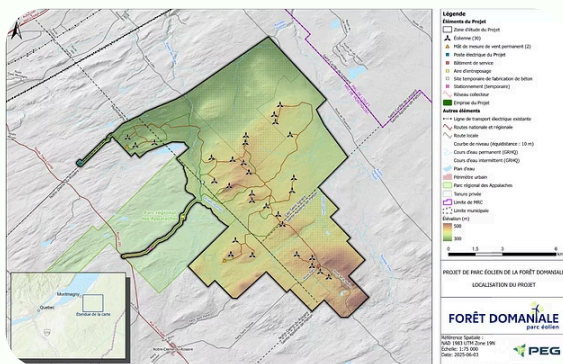


Ces projets s'inscrivent également dans une vision concertée portée par la MRC et l'ensemble des municipalités, particulièrement en ce qui concerne la volonté d'atténuer au maximum les impacts pour la population et le milieu. Conscients de l'importance d'une intégration harmonieuse des infrastructures, les maires de nos municipalités ont expressément souhaité limiter les incidences sur le territoire et ont, à cet effet, mandaté le service d'aménagement pour accompagner le processus et assurer une planification optimale des deux projets.

C'est dans ce contexte que l'option proposée par Hydro-Québec, visant à regrouper les raccordements en une seule ligne d'arrivée au poste de Montmagny, a immédiatement reçu l'adhésion unanime des municipalités. Cette solution s'arrime en effet parfaitement avec la vision régionale privilégiée, en réduisant significativement la multiplication des infrastructures et en préservant davantage l'intégrité du territoire.

## Projet éolien de la Forêt Domaniale

## Projet éolien Saint-Paul-de-Montminy



# Une opportunité historique pour le développement structurant de notre territoire

Ces deux projets viennent s'inscrire dans un contexte où les collectivités rurales doivent relever des défis majeurs : vieillissement de la population, maintien des services de proximité, attraction et rétention des jeunes familles et des travailleurs, tout en s'inscrivant dans une logique incontournable d'adaptation aux changements climatiques.

En consolidant notre position comme acteur clé de la transition énergétique, la MRC de Montmagny démontre que le milieu rural peut se positionner stratégiquement sur l'échiquier national. Ces projets témoignent également de notre capacité collective à mobiliser les acteurs locaux, régionaux et industriels autour d'initiatives porteuses qui assurent la pérennité de nos communautés.

Depuis les premiers dépôts de projets municipaux en 2014, jusqu'à la sélection récente du deux projets éoliens par Hydro-Québec, les partenaires ont multiplié les actions communes afin d'assurer une adhésion locale et un déploiement harmonisé. Cette collaboration s'est traduite par l'organisation conjointe de nombreuses séances publiques d'information et de consultations citoyennes, la préparation de communications ciblées pour sensibiliser la population, ainsi que par des invitations explicites aux entreprises locales à se positionner comme fournisseurs stratégiques pour ces chantiers d'envergure. Un comité de maximisation des retombées a également mis en place par la MRC pour chacun des projets en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'industries et le CLD de la MRC de Montmagny.

Le 12 mars 2025, la MRC de Montmagny a adressé 2 correspondances à M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement, des Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour la tenue d'une audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour chacun des projets puisque, malgré les consultations et sessions d'informations par les promoteurs et le monde municipal, des questionnements subsistaient de la part de la population. Dans ce contexte, la MRC était d'avis que la tenue sans attendre d'une Audience publique du BAPE serait bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes tout en contribuant à alimenter la compréhension nécessaire à une prise de décision éclairée concernant les projets, et ce, en toute transparence. La MRC jugeait important que les promoteurs aient l'occasion de bien expliquer le processus de développement des Projets à la population et que l'Alliance puisse présenter les bénéfices attendus des projets pour les communautés qu'elle représente. La tenue des audiences publiques du BAPE nous apparaissait un cadre démocratique, transparent et adéquat à une discussion de cette importance.

En travaillant de concert, la MRC, les municipalités et les développeurs ont démontré une volonté partagée de maximiser les retombées économiques et sociales, tout en consolidant la légitimité des projets auprès de la communauté et des instances décisionnelles telles que le BAPE.

La MRC de Montmagny a toujours trouvé important de travailler en partenariat avec le milieu afin qu'il puisse bénéficier des retombées économiques et de revenus autonomes. La MRC a aussi collaboré à l'exercice de réduction des impacts visuels du projet de St-Paul-de-Montminy avec le promoteur du projet et les représentants des lacs. Deux réunions de travail avec un comité de citoyens ont eu lieu à l'été 2024 à ce sujet.

# Un modèle de gouvernance exemplaire et une redistribution équitable

La MRC a convenu avec ses 14 municipalités locales d'une entente de principe innovante qui encadre la répartition des revenus issus des projets actuels et à venir d'énergie renouvelable sur notre territoire et hors de notre MRC, grâce au partenariat avec l'Alliance de l'est, et ce, pour l'ensemble du territoire.

Cette entente garantit que les revenus soient redistribués selon la capacité installée (MW) sur le territoire de chaque municipalité, assurant une équité territoriale exemplaire. Cela permet à chacune de recevoir un retour financier comparable à celui qu'elle aurait obtenu si elle avait porté le projet de façon autonome.

Les revenus générés seront exclusivement affectés à :

- Des projets structurants, notamment pour renforcer l'attractivité résidentielle et économique.
- L'amélioration des infrastructures collectives et des services.

Cette approche contribue également à réduire les écarts entre municipalités rurales et à affirmer une solidarité régionale qui fait la force de notre territoire.

# Contribution du projet à la santé durable du territoire

La MRC de Montmagny a adopté une approche novatrice en développement territorial en s'engageant dans une Signature Innovation en santé durable (2022–2025) soutenue par le MAMH, avec un budget de 1,4 M\$. Cette stratégie vise à mobiliser l'ensemble des leviers communautaires autour d'objectifs mesurables en matière de bien-être physique, mental, social et environnemental, dans une optique de laboratoire vivant et un plan d'action a également été adopté par la MRC [Plan-daction-Signature-innovation-en-sante-durable.pdf](#).

Le développement éolien s'inscrit directement dans cette démarche par les contributions suivantes :

## **a) Santé économique et équité territoriale**

Les revenus générés par le projet éolien (près de 1,12 M\$ par an), répartis entre les municipalités selon des modalités équitables, permettront :

- De soutenir des projets locaux alignés sur les axes du plan d'action (mobilité durable, infrastructures sportives, sécurité alimentaire, etc.) ;
- De stabiliser les finances municipales sans réduction de la charge fiscale, mais en consolidant les services collectifs qui influencent la qualité de vie des citoyens.

## **b) Soutien à l'autonomie communautaire et à la vitalité rurale**

Le projet éolien renforce la capacité des municipalités à développer :

- Des tiers-lieux de socialisation et des projets culturels, contribuant à réduire l'isolement (27% des personnes de 65 ans et + vivent seules dans la MRC) ;
- Des infrastructures de proximité utiles pour les aînés, les jeunes familles et les personnes vulnérables ;
- Des initiatives structurantes pour la jeunesse, notamment dans les pôles ruraux exposés à un manque de services.

## **c) Écoresponsabilité et résilience territoriale**

En tant que source d'énergie propre et renouvelable, le parc éolien soutient :

- Les objectifs environnementaux du plan d'action (axe 1), notamment la lutte aux changements climatiques et la gestion durable du territoire ;
- La création d'un territoire-référence en matière de transition énergétique communautaire, alliant environnement, développement économique et santé publique.

À travers cette convergence entre développement économique et santé durable, la MRC de Montmagny pose un jalon exemplaire pour les collectivités rurales québécoises. Les projets éoliens de Saint-Paul-de-Montminy et Forêt Domaniale deviennent plus qu'un projet énergétique : il devient un levier stratégique de transformation sociale, à la fois cohérent avec les engagements locaux et les politiques nationales. Des revenus autonomes permettront aux municipalités d'être en mesure de contribuer à la mise de fonds en argent (nouvelle obligation gouvernementale) dans le cadre du renouvellement du ce Fonds par le MAMH pour la période 2025-2028.

## Une vision inspirée de notre Fonds jeunesse et de notre historique collectif

La MRC de Montmagny possède déjà une expérience en matière de retombées collectives générées par la mise en œuvre de projets structurants nécessitant un large consensus social.

À titre d'exemple, lors du déploiement des infrastructures visant l'approvisionnement régional en gaz naturel, la MRC a su mobiliser l'adhésion d'environ 15 entreprises industrielles majeures du territoire. Cette mobilisation a permis de canaliser une portion des économies annuelles découlant de cette desserte vers la création d'un Fonds jeunesse, environnement et innovation. Ce fonds, instauré grâce à une collaboration entre la Ville de Montmagny, la MRC et la Fondation du Club Richelieu Montmagny, est aujourd'hui administré par cette dernière, assistée d'un comité de gestion dédié. Cette structure assure une gouvernance rigoureuse et orientée vers la maximisation des retombées pour la collectivité.

Ce fonds a déjà permis de démontrer que la mutualisation des ressources locales pouvait créer des leviers concrets, générateurs de projets qui font une différence tangible dans la vie des citoyens et dans le dynamisme régional.

Les revenus éoliens deviendront un outil puissant et des revenus autonomes pour nos municipalités afin de :

- soutenir des initiatives locales et communautaires ;
- stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat ;
- renforcer l'attractivité pour les jeunes familles et les nouveaux résidents.

De la même manière, la redistribution équitable des revenus éoliens permettra la bonification des actions existantes et le financement de nouvelles infrastructures ou services, catalyseurs d'un développement harmonieux et pérenne.

# Cohérence avec les politiques publiques et reconnaissance des enjeux environnementaux

Ces projets s'inscrivent pleinement dans les grandes orientations stratégiques suivantes :

- La réglementation en aménagement du territoire de la MRC (Règlement de contrôle intérimaire initial et ses modifications) qui, depuis 2006, signifie l'intérêt de la MRC à accueillir des projets éoliens sur son territoire et qui identifie également les secteurs les plus appropriés pour recevoir ce type de projet.
- Le Plan pour une économie verte 2030, qui établit une trajectoire ambitieuse menant à la carboneutralité d'ici 2050, et en vertu duquel la MRC de Montmagny est à élaborer son Plan Climat pour les dix (10) prochaines années.
- Le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, qui prévoit le triplement de la capacité éolienne installée sur le territoire québécois.



Par ailleurs, les mesures d'atténuation proposées, telles que l'évitement des milieux naturels sensibles, les démarches visant une cohabitation harmonieuse avec les activités de villégiature et de chasse, ainsi que la mise en place de plans de suivi environnemental, témoignent d'une volonté ferme d'assurer à la fois l'acceptabilité sociale et la préservation des attributs distinctifs du territoire.

De plus, la MRC de Montmagny entend collaborer étroitement avec les deux organismes de bassin versant présents sur son territoire, soit l'OBV de la Côte-du-Sud et l'OBV du Fleuve Saint-Jean, afin de maximiser les retombées positives pour les citoyens et pour l'environnement.

# Conclusion

Ces deux (2) projets de parcs éoliens, en raison de leur dimension, de leur gouvernance locale et de leurs retombées équitablement réparties, s'érigent en **véritables leviers de transformation pour la MRC de Montmagny et ses 14 municipalités**. Ils incarnent notre ambition collective d'un développement qui conjugue prospérité économique, vitalité communautaire et exemplarité environnementale pour les citoyens et citoyennes de notre MRC.

Nous réitérons notre engagement à collaborer avec les instances gouvernementales, le promoteur, la population, nos partenaires municipaux afin d'assurer le succès de ce projet.

Au nom de la MRC de Montmagny, nous réitérons donc notre engagement plein et entier à collaborer avec l'ensemble des parties prenantes pour assurer le succès de ces projets, au bénéfice durable de nos communautés et des générations futures.

Frédéric Jean

Préfet

Nancy Labrecque

Directrice générale

Daniel Racine

Directeur général adjoint